
Commission Tripartite Romande
TRAVAIL SOCIAL
Procès-verbal
de la séance du 21 juin 2007
à Lausanne – Foyer du Servan

Présidence

M. O. Grand AvenirSocial

Participant-e-s

Mme S. Di Stasi AVALTS
Mme H. Stoffel Vuille AvenirSocial Vaud-Genève
Mme P. Richard-de Paolis Haute école de travail social et de la santé, Lausanne
M. J.-L. Korpès Haute école fribourgeoise de travail social
M. D. Dénéreaz ACoPraFor
Mme C. Guinand Dumas AvenirSocial
M. H. Louvrier Plateforme ASC
Mme J. Libois Haute école de travail social, Genève
M. B. Lévy Haute école valaisanne
Mme M. Erba Ginggen Haute école de travail social et de la santé, Lausanne
Mme V. Granges Haute école fribourgeoise de travail social
M. E. Paulus Haute école de travail social et de la santé, Lausanne
M. J. Coquoz Haute école spécialisée de Suisse occidentale

Invité-e-s

M. Pascal-Eric Gaberel Professeur à la HETS et S et EESP Vaud, chargé de l'enquête Tripartite
M. Xavier Réalini Chef de projet du Réseau Emploi-Formation

Excusé-e-s

Mme M.-C. Kluker FASE
M. G. Guélat INSOS
Mme J. Cheybani ARDIPE
M. C. Borgeaud CSR Vaud
M. D. Reichenbach FASL

Prochaine séance
25 octobre 2007 – 9h00 à 12h00

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du 16.11.2006
2. Mise à jour de la liste des membres
3. Mandat OFFT : modèle de référence emploi-formation en éducation sociale
4. Journée romande d'information et d'échange de la FORs
5. Etat des travaux attestation CFC social
6. Compte rendu du rapport AVANTI de l'Orta nationale
7. Informations à propos de la formation continue : CAS, DAS, MAS
8. Praticiens formateurs habilités à suivre des étudiant-e-s HES
9. Enquête tripartite : état des lieux
10. Divers

Un point supplémentaire est proposé à l'ordre du jour qui est la présentation des résultats du mandat OFFT dans le champs de l'éducation sociale.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2006

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

Une question est posée au sujet du résultat de la sollicitation par P.-Y. Troutot d'un représentant des employeurs dans le champ de la protection des mineurs.

2. MISE A JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES

L'ACoPraFor sera représentée par M. Daniel Dénéréaz.

Une délégation de l'AVALTS est représentée par Mme S. Di Stasi

Le bureau propose que soient invités dans la Commission tripartite :

- M. Xavier Kaufmann, membre de la Commission Formation dans INSOS
- Mme Vinciane Frund, directrice adjointe d'INSOS
- Mme Claudia Buol, secrétaire générale d'INTEGRAS.

3. MANDAT OFFT: MODELE DE RÉFÉRENCE EMPLOI-FORMATION EN EDUCATION SOCIALE

X. Realini et V. Granges présentent les résultats du mandat OFFT qui figureront dans le rapport final déposé fin juin auprès du mandat. L'exposé est suivi de questions diverses portant sur les distinctions entre attestation et CFC et entre éducateurs ES et éducateurs HES, sur les effets de hiérarchisation dans la répartition des tâches dans les institutions éducatives. Les membres présents soulignent l'intérêt de l'étude et ses prolongements possibles.

4. JOURNEE ROMANDE D'INFORMATION ET D'ECHANGES DE LA FORs

A l'instigation de la Commission tripartite, la FORs organise le 22 novembre à l'Hôtel du Parc à Martigny une journée d'information et d'échanges sur les différentes filières de formation en travail social et leurs articulations avec les besoins du terrain.

Des renseignements sont donnés selon les modalités d'information des institutions et personnes intéressées. Un premier courrier postal sera envoyé avant l'été par les 4 écoles de travail social et l'information sera également diffusée par l'intermédiaire des organisations membres de la FORs. Une deuxième information plus ciblée sur les personnes ayant manifesté un intérêt sera prévue à la rentrée ou au début de l'automne.

5. ETAT DES TRAVAUX ATTESTATION CFC SOCIAL

Il y a des pressions pour la création de cette attestation mais le champ du travail social n'en veut pas. On ne sait pas si on va néanmoins vers une décision de création d'attestation et de quel type : santé, santé-social et/ou social.

6. COMPTE RENDU DU RAPPORT AVANTI DE L'ORTRA NATIONALE

Les OrTras ont la compétence fixée dans la LFPr de participer au pilotage des formations des niveaux CFC, examens fédéraux (brevets) et examens fédéraux supérieurs (diplômes) et ES. O. Grand fait état d'une journée nationale à laquelle il a participé et dans laquelle des représentants du monde bancaire ont indiqué que les banques renoncent au développement de brevets et diplômes pour préférer désormais des titres de niveau tertiaire A, universitaire et HES. En revanche, on a le sentiment d'assister à une évolution inverse dans le champ du travail social.

O. Grand évoque aussi la formation de Jugendarbeit proposée par l'Ecole supérieure d'éducation sociale de Lucerne (HSL). L'OrTra sociale n'est pour l'heure pas entrée en matière concernant cette demande. Pour la formation MSP, un PEC école supérieure a été élaboré pour la Suisse romande et une proposition d'Arbeitsagoge en Suisse alémanique de niveau examen fédéral professionnel. Mais M. Stalder de l'OFFT a bloqué les décisions à ce sujet parce qu'il ne peut pas y avoir un doublon ; il exige qu'il y ait une décision et que les milieux professionnels se déterminent sur l'existence au nom de deux professions différentes. L'OrTra a élaboré un rapport (AVANTI) livrant des critères permettant de distinguer au sein du tertiaire B entre école supérieure, brevet et diplôme. Parmi les éléments de différenciation, on peut relever que les écoles supérieures délivrent des formations générales alors que les examens professionnels correspondent plutôt à des spécialisations. La pression en faveur des examens professionnels et des brevets provient du fait que les associations professionnelles peuvent formuler des demandes directement à l'OFFT sans passer par l'OrTra qui est seulement consultée. Par

ailleurs, ces titres sont financés par les milieux professionnels et non par les cantons : il y a un enjeu de ce type notamment pour le choix au niveau MSP, entre formation en école supérieure et examen professionnel supérieur.

7. INFORMATIONS A PROPOS DE LA FORMATION CONTINUE : CAS, CAS, MAS

La modification de la LHES et de ses ordonnances a entraîné des changements dans les appellations des titres de formation continue. Aux Cours postgrade (CPG) et Etudes postgrade (EPG) débouchant respectivement sur un certificat et un diplôme ont succédé des Certificate of advanced studies (CAS), Diploma of advanced studies (DAS) et Master of advanced studies (MAS). Il importe de préciser qu'un MAS n'est pas un master au sens de Bologne. Par ailleurs, il n'y a pas de conversion possible entre les anciens et les nouveaux titres.

8. PRATICIENS FORMATEURS HABILITES A SUIVRE DES ETUDIANTS HES

La LHES précise que les enseignants dans les HES doivent disposer d'un titre au moins équivalent à celui auquel ils préparent les étudiants. Cette exigence a nécessité qu'un courrier de la HES-SO précise les implications qu'elle engendre pour les titres divers, cantonaux, ayant cours dans les institutions sociales.

9. ENQUETE TRIPARTITE: ETAT DES LIEUX

Depuis 1979, la Commission Tripartite a mené plusieurs enquêtes sur la situation de l'emploi : en 1979, 1984, 1990, 1995 dans l'éducation spécialisée et en 2000-2001 dans l'éducation sociale incluant le champ de la petite enfance. La HES-SO est prête à assurer le financement d'une partie au moins de l'enquête et d'autres sources (CLASS, CRPF, Loterie romande) seront également explorées. M. Pascal Eric Gaberel a été nommé par le Conseil de domaine Travail social pour mener l'étude.

L'enquête Tripartite devra porter sur l'ensemble du champ du travail social et établir le nombre de personnes travaillant dans le champ du travail social et les titres que possèdent ces personnes. Les milieux professionnels sont prêts à collaborer pour l'enquête mais se posera la question du soutien financier ou non à cette collaboration. Certains indices semblent montrer qu'il y a resserrement du marché de l'emploi: nombre d'annonces dans les journaux, inscription au chômage de diplômés, etc.

10. DIVERS

Du fait de l'horaire, le président propose de reporter les points restants de l'ordre du jour et de clore la séance.

ANNEXES :

Rapport Avanti de l'OrTra-CH du domaine social relatif au point 6.

DISTRIBUTION :

- Aux membres de la Commission Tripartite Romande TS HES
- Denis Cattin